

Image not found or type unknown



Préavis pour une location meublée

Par **cabbar**, le **17/03/2010 à 20:04**

Bonjour,rnrnrnJ'ai signé un bail de 3 ans pour la location d'un T1 meublé avec un particulier en Mars 2008.rnrnrnJe me suis rendu compte récemment qu'il est stipulé dans le bail que le délai de préavis pour quitter les lieux est de trois mois au lieu d'un (normalement prévu par la loi concernant la location de meublés)rnrnrnJe souhaiterai savoir si un quelconque recours pour ramener ce délai à un mois est possible.rnrnrnMerci d'avance pour votre réponse.